

# GB-A Recensement de données

Version 02/2025

---

## Données générales

---

### Instructions essentielles pour compléter le document GB-A Recensement de données

Tous les montants doivent être indiqués en CHF.

Tous les montants du compte de résultats doivent être indiqués pour une période de 12 mois à la date de référence du 31.12.2024. Tous les autres montants doivent être indiqués à la date de référence du 31.12.2024.

La fortune du fonds doit être indiquée sous forme de fortune nette du fonds.

Seules les activités effectivement exercées au cours de l'année de référence 2024 doivent être mentionnées dans la collecte de données. Il ne faut pas indiquer les activités qui peuvent être exercées potentiellement.

En raison du délai de production au 31 mai, les données recueillies peuvent aussi être des données non vérifiées. Nous devons être informés des adaptations uniquement si celles-ci sont importantes, c.-à-d. si elles modifient de manière importante l'image d'ensemble ou les activités commerciales.

Vous trouverez également les indications concernant le traitement dans le formulaire, en cliquant sur les icônes d'information.

Vous trouverez également des messages techniques en rouge et en orange dans le formulaire. Les messages rouges sont des erreurs de validation où un champ obligatoire n'a pas été saisi ou une valeur incorrecte a été saisie et doit être corrigée. Veuillez vérifier ces messages. Le formulaire ne peut pas être finalisé avant cela. Les messages orange indiquent des erreurs possibles. Veuillez vérifier vos données. Si vous êtes sûr que votre saisie est correcte, le formulaire peut néanmoins être finalisé.

Institut

FINMA-ID

FINMA Agrément

Nom de la personne de contact

Numéro de téléphone

Email

## A. Données financières

---

1	Revenu brut	<input type="text" value="CHF"/>
2	Total des frais fixes (selon l'art. 44 al. 1 OEFin en relation avec l'art. 44 al. 4 et 5 OEFin)	<input type="text" value="CHF"/>
3	Total des composantes salariales variables	<input type="text" value="CHF"/>
4	Bénéfice annuel / perte annuelle (avant résultats hors exploitation/extraordinaires et impôts)	<input type="text" value="CHF"/>
5	Bénéfice annuel/ perte annuelle	<input type="text" value="CHF"/>
6	Dividendes versés <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
7	Montant total des dividendes versés	<input type="text" value="CHF"/>
8	Montant des fonds propres	<input type="text" value="CHF"/>
9	Y a-t-il une situation de perte de capital ou de surendettement (725 CO) en cours d'exercice (indépendamment d'une perte ou d'un bénéfice)? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
10	Provisions	<input type="text" value="CHF"/>
11	Engagements conditionnels <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
12	Montant des immobilisations incorporelles (à l'exception des logiciels) selon les comptes annuels	<input type="text" value="CHF"/>
13	Montant des participations selon les comptes annuels	<input type="text" value="CHF"/>
14	Montant des prêts accordés aux actionnaires et autres parties liées ou aux sociétés qu'ils contrôlent	<input type="text" value="CHF"/>
15	Fonds propres exigibles (selon l'art. 59 OEFin)	<input type="text" value="CHF"/>
16	Fonds propres disponibles (selon l'art. 60 ss OEFin)	<input type="text" value="CHF"/>

- 17 Fonds propres exigibles (selon l'art. 44 OEFin)
- 18 Fonds propres disponibles (selon l'art. 45 ss OEFin)
- 19 Assurance responsabilité civile professionnelle (selon l'art. 44 al. 2 lit. b OEFin)  
 Oui  Non
- 20 Montant de l'assurance responsabilité civile professionnelle
- 21 Taux d'occupation total des collaborateurs en équivalent temps plein (en tenant compte du temps partiel)
- 22 Nombre de collaborateurs (indépendamment de leur taux d'occupation)
- 23 Taux d'occupation total des collaborateurs, en équivalent temps plein, dans le domaine de la gestion des risques (y compris outsourcing)
- 24 Taux d'occupation total des collaborateurs, en équivalent temps plein, dans le domaine de la compliance (y compris outsourcing)

## B. Données concernant les placements collectifs de capitaux suisses administrés

- 25 Fortune totale de placements collectifs de capitaux suisses administrée par la direction du fonds (fortune nette du fonds)
- 26 Nombre de placements collectifs de capitaux suisses administrés
- 27 Total des revenus provenant de l'administration de placements collectifs suisses
- 28 Fortune totale des fonds administrés pour des SICAV, des SCmPC ou des directions de fonds externes (fortune nette du fonds)
- 29 Nombre de fonds administrés pour des SICAV, des SCmPC ou des directions de fonds externes
- 30 Quels sont les services fournis à des tiers dans le domaine de l'administration de placements collectifs suisses ?  
 Calcul de la valeur nette d'inventaire  
 Détermination des prix d'émission et de rachat  
 Etablissement de la comptabilité  
 Autres activités (Veuillez préciser)

31 Quelles autres activités la société fournit-elle à des tiers dans le domaine de l'administration de placements collectifs suisses ?

32 Revenus provenant des services fournis à des tiers dans le domaine de l'administration de placements collectifs suisses

33 Fortune totale des fonds L-QIF administrés (fortune nette du fonds)

34 Nombre de L-QIF administrés

### C. Données concernant les placements collectifs de capitaux gérés (Asset Management)

Il doit être répondu à cette section du questionnaire lorsque la société gère des placements collectifs suisses ou étrangers dans le sens d'une gestion de portefeuille qui prend la décision de placement. On fait une distinction entre placements collectifs suisses (C.1) et étrangers (C.2).

35 La société gère-t-elle des placements collectifs suisses ?

Oui  Non

36 La société gère-t-elle des placements collectifs étrangers ?

Oui  Non

37 L'établissement gère-t-il des stratégies investissant dans des small et/ou mid-cap dans le cadre des placements collectifs de capitaux ?

Oui  Non

38 Fortune totale gérée au travers de stratégies small et/ou mid-cap

39 L'établissement gère-t-il des stratégies investissant dans du private debt dans le cadre des placements collectifs de capitaux ?

Oui  Non

40 Fortune totale gérée par des stratégies investissant dans du private debt

41 Des cryptoactifs sont-ils utilisés dans les placements collectifs gérés ?

Oui  Non

42 Fortune totale des cryptoactifs utilisés dans les placements collectifs de capitaux gérés.

43 dont directement en jetons

44 dont indirectement (par ex. via des fonds, ETP, ETF)

- 45 Types de jetons, à sélectionner:
- Jetons de paiement
  - Jetons d'investissement
  - Jetons d'utilité
- 46 Lieu de dépôt, à sélectionner:
- Suisse
  - Étranger
- 47 Des L-QIF sont-ils gérés ?
- Oui  Non
- 48 Fortune totale des L-QIF gérés par la société (fortune nette du fonds)
- CHF
- 49 Nombre de L-QIF gérés

### C.1 Données concernant les placements collectifs suisses gérés (Asset Management)

---

- 50 Fortune globale de placements collectifs de capitaux suisses gérée par la société (fortune nette du fonds)
- CHF
- 51 Total de la fortune des placements collectifs suisses y compris avec l'effet de levier (équivalent de sous-jacents au sens de l'art. 24 al. 2 let. a ch. 1 LEFin)
- CHF
- 52 Nombre de placements collectifs suisses gérés
- 53 Des conseillers en placement sont-ils consultés pour les placements collectifs suisses ?
- Oui  Non
- 54 Nombre de conseillers consultés
- 55 Total de la fortune des placements collectifs suisses gérés qui est investie dans des instruments financiers émis par la société elle-même ou par une société du groupe
- CHF
- 56 Total de la fortune des placements collectifs suisses gérés qui est investie dans des autres placements gérés ou administrés par la société elle-même
- CHF
- 57 Revenus provenant des commissions de gestion des placements collectifs suisses (management fees)
- CHF
- 58 Revenus provenant des commissions de performance (performance fees) des placements collectifs suisses
- CHF
- 59 La gestion des placements collectifs est-elle (sous-)déléguée à un institut à l'étranger ?
- Oui  Non

60 Pays de domicile de l'institut étranger, dont la gestion des placements collectifs est (sous-) déléguée?

N°	Domicile(s)	Fortune nette du placement collectif
1		CHF

## C.2 Données concernant les placements collectifs étrangers gérés (Asset Management)

- 61 Fortune globale de placements collectifs de capitaux étrangers gérée par la société (fortune nette du fonds)
- 62 Total de la fortune des placements collectifs étrangers y compris avec l'effet de levier
- 63 Nombre de placements collectifs étrangers gérés
- 64 Des conseillers en placement sont-ils consultés pour les placements collectifs étrangers ?  
 Oui  Non
- 65 Nombre de conseillers consultés
- 66 Total de la fortune des placements collectifs étrangers gérés qui est investie dans des instruments financiers émis par la société elle-même ou par une société du groupe
- 67 Total de la fortune des placements collectifs étrangers gérés qui est investie dans des autres placements gérés ou administré par la société elle-même
- 68 Revenus provenant des commissions de gestion (management fees) des placements collectifs étrangers
- 69 Revenus provenant des commissions de performance (performance fees) des placements collectifs étrangers

## D. Données concernant les placements collectifs de capitaux sous mandat de conseil (Advisory)

Les questions suivantes portent sur l'activité de conseil en placement pour les placements collectifs. On fait une distinction entre placements collectifs suisses (D.1) et étrangers (D.2).

- 70 La société est-elle active dans le conseil pour des placements collectifs suisses ?  
 Oui  Non

- 71 La société est-elle active dans le conseil pour des placements collectifs étrangers ?  
 Oui  Non

## D.1 Données concernant les mandats de conseil (Advisory) pour les placements collectifs suisses

---

- 72 Fortune globale de placements collectifs de capitaux suisses gérés par le biais de mandats de conseil (conseil en placement) (fortune nette du fonds)

CHF

- 73 Nombre de placements collectifs suisses pour lesquels il existe un mandat de conseil

- 74 Total des actifs sous mandat de conseil en faveur d'entités intragroupe

CHF

- 75 Revenus provenant de mandats de conseil

CHF

## D.2 Données concernant les mandats de conseil (Advisory) pour les placements collectifs étrangers

---

- 76 Fortune globale de placements collectifs de capitaux étrangers gérés par le biais de mandats de conseil (conseil en placement) (fortune nette du fonds)

CHF

- 77 Nombre de placements collectifs étrangers pour lesquels il existe un mandat de conseil

- 78 Total des actifs sous mandat de conseil en faveur d'entités intragroupe

CHF

- 79 Revenus provenant de mandats de conseil

CHF

## E. Données concernant la gestion de fortune individuelle

---

Les questions suivantes concernent l'activité de gestion de fortune individuelle. On fait une distinction entre clients professionnels et institutionnels suisses (E.1) et étrangers (E.2) et clients privés suisses (E.3) et étrangers (E.4). La gestion de fortune pour les institutions de prévoyance au sens de l'art. 34 OEFin (institutions de prévoyance réenregistrées et non enregistrées, fonds de bienfaisance patronaux, fondations de placement, fondations du pilier 3a, fondations de libre passage) doit être couverte aussi bien dans cette section que dans la section J.

- 80 La société est-elle active dans la gestion de fortune individuelle pour une clientèle institutionnelle ?  
 Oui  Non

- 81 La société est-elle active dans la gestion de fortune individuelle pour une clientèle professionnelle ?  
 Oui  Non
- 82 La société est-elle active dans la gestion de fortune individuelle pour une clientèle privée ?  
 Oui  Non

## E.1 Clients professionnels et institutionnels suisses (hors placements collectifs)

---

- 83 Total des actifs gérés
- 84 Total des actifs gérés en faveur d'entités intragroupe
- 85 Total des actifs investis dans des placements collectifs gérés ou conseillés par la société
- 86 Total des actifs gérés, qui sont investis dans des instruments financiers émis par la société elle-même ou par une société du groupe
- 87 Total des revenus provenant des commissions de gestion de fortune individuelle
- 88 Total des revenus provenant des commissions de performance
- 89 Nombre de clients professionnels et institutionnels suisses dont la fortune est sous mandat de gestion
- 90 dont nombre de nouvelles relations d'affaires ouvertes dans l'année civile
- 91 Type(s) de client, cocher la case correspondante  
 Banques / Maisons de titres  
 Assurances  
 Caisses de pension  
 Fondations de placement  
 Fondations collectives  
 Sociétés d'investissement  
 Portefeuilles collectifs internes  
 Autres clients professionnels et/ou institutionnels
- 92 Les clients professionnels suisses comprennent-ils également des clients privés fortunés qui ont déclaré un opting-out en vertu de l'art. 5 LSFIn ?
- 93 Nombre de clients privés fortunés



94 Des produits structurés (y c. Actively Managed Certificates ("AMC")) et/ou autres instruments de placement présentant des caractéristiques de produit dérivé sont-ils utilisés pour des clients professionnels et institutionnels suisses ?

Oui  Non

95 Total des avoirs des produits structurés utilisés (y c. AMC) dans les portefeuilles client

CHF

96 Revenus des produits structurés utilisés (y c. AMC)

CHF

97 Des cryptoactifs sont-ils utilisés pour des clients professionnels et institutionnels suisses ?

Oui  Non

98 Fortune totale des cryptoactifs utilisés dans les portefeuilles clients.

CHF

99 dont directement en jetons

CHF

100 dont indirectement (par ex. via des fonds, ETP, ETF)

CHF

101 Types de jetons, à sélectionner:

- Jetons de paiement
- Jetons d'investissement
- Jetons d'utilité

102 Lieu de dépôt, à sélectionner:

- Suisse
- Étranger

## E.2 Clients professionnels et institutionnels étrangers (hors placements collectifs)

---

103 Total des actifs gérés

CHF

104 Total des actifs gérés en faveur d'entités intragroupe

CHF

105 Total des actifs investis dans des placements collectifs gérés ou conseillés par la société

CHF

106 Total des actifs gérés, qui sont investis dans des instruments financiers émis par la société elle-même ou par une société du groupe

CHF

107 Total des revenus provenant des commissions de gestion de fortune individuelle

CHF

108 Total des revenus provenant des commissions de performance

CHF

- 109 Nombre de clients professionnels et institutionnels étrangers dont la fortune est sous mandat de gestion
- 110 dont nombre de nouvelles relations d'affaires ouvertes durant l'année civile
- 111 Type(s) de client, cocher la case correspondante
- Banques / Maisons de titres
  - Assurances
  - Caisses de pension
  - Fondations de placement
  - Fondations collectives
  - Sociétés d'investissement
  - Portefeuilles collectifs internes
  - Autres clients professionnels et/ou institutionnels
- 112 Domicile(s) des clients ou des bénéficiaires effectifs, cocher ce qui convient
- UE/EEE, Royaume-Uni, Amérique du Nord, Japon, Corée du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande
  - Asie (hors Japon, Corée du Sud et Asie centrale)
  - Amérique latine, Afrique, Europe de l'Est, Proche-Orient, Moyen-Orient, Asie centrale
  - Autres pays
- 113 Les clients professionnels étrangers incluent-ils également des clients privés fortunés qui ont déclaré un opting-out en vertu de l'art. 5 LSFIn ?
- 114 Nombre de clients privés fortunés
- 115 Des produits structurés (y c. Actively Managed Certificates ("AMC")) et/ou autres instruments de placement présentant des caractéristiques de produit dérivé sont-ils utilisés pour des clients professionnels et institutionnels étrangers ?  
 Oui  Non
- 116 Total des avoirs des produits structurés utilisés (y c. AMC) dans les portefeuilles client
- 117 Revenus des produits structurés utilisés (y c. AMC)
- 118 Des cryptoactifs sont-ils utilisés pour des clients professionnels et institutionnels étrangers ?  
 Oui  Non
- 119 Fortune totale des cryptoactifs utilisés dans les portefeuilles clients.
- 120 dont directement en jetons
- 121 dont indirectement (par ex. via des fonds, ETP, ETF)
- 122 Types de jetons, à sélectionner:
- Jetons de paiement
  - Jetons d'investissement
  - Jetons d'utilité

123 Lieu de dépôt, à sélectionner:

- Suisse
- Étranger

### E.3 Clients privés suisses

---

124 Total des actifs gérés

CHF

125 Total des actifs investis dans des placements collectifs gérés ou conseillés par la société

CHF

126 Total des actifs gérés, qui sont investis dans des instruments financiers émis par la société elle-même ou par une société du groupe

CHF

127 Total des revenus provenant de la gestion de fortune individuelle (commissions de gestion)

CHF

128 Total des revenus provenant des commissions de performance

CHF

129 Nombre de clients privés suisses dont la fortune est sous mandat de gestion

130 dont nombre de nouvelles relations d'affaires ouvertes dans l'année civile

131 Groupe(s) de clients, cocher ce qui convient

- Fortune < CHF 100'000
- Fortune de CHF 100'000 à CHF 1'000'000
- Fortune de CHF 1'000'000 à CHF 30'000'000
- Fortune > CHF 30'000'000

132 Des produits structurés (y c. Actively Managed Certificates ("AMC")) et/ou autres instruments de placement présentant des caractéristiques de produit dérivé sont-ils utilisés pour des clients privés suisses?

Oui  Non

133 Total des avoirs des produits structurés utilisés (y c. AMC) dans les portefeuilles client

CHF

134 Revenus des produits structurés utilisés (y c. AMC)

CHF

135 Des contrats de différence ("CFD") et/ou des options binaires sont-elles utilisées pour des clients privés suisses?

Oui  Non

136 Fortune totale des CFD et/ou des options binaires utilisés dans les portefeuilles clients.

CHF

137 Des cryptoactifs sont-ils utilisés pour des clients privés suisses ?

Oui  Non

138 Fortune totale des cryptoactifs utilisés dans les portefeuilles clients.

CHF

139 dont directement en jetons

CHF

140 dont indirectement (par ex. via des fonds, ETP, ETF)

CHF

141 Types de jetons, à sélectionner:

- Jetons de paiement
- Jetons d'investissement
- Jetons d'utilité

142 Lieu de dépôt, à sélectionner:

- Suisse
- Étranger

## E.4 Clients privés étrangers

---

143 Total des actifs gérés

CHF

144 Total des actifs investis dans des placements collectifs gérés ou conseillés par la société

CHF

145 Total des actifs gérés qui sont investis dans des instruments financiers émis par la société elle-même ou par une société du groupe

CHF

146 Total des revenus provenant de la gestion de fortune individuelle (commissions de gestion)

CHF

147 Total des revenus provenant des commissions de performance

CHF

148 Nombre de clients privés étrangers dont la fortune est sous mandat de gestion

149 dont nombre de nouvelles relations d'affaires ouvertes dans l'année civile

150 Groupe(s) de clients, cocher ce qui convient

- Fortune < CHF 100'000
- Fortune de CHF 100'000 à CHF 1'000'000
- Fortune de CHF 1'000'000 à CHF 30'000'000
- Fortune > CHF 30'000'000

151 Domicile(s) des clients ou de l'ayant droit économique, cocher ce qui convient

- UE/EEE, Royaume-Uni, Amérique du Nord, Japon, Corée du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande
- Asie (hors Japon, Corée du Sud et Asie centrale)
- Amérique latine, Afrique, Europe de l'Est, Proche-Orient, Moyen-Orient, Asie centrale
- Autres pays

- 152 Des produits structurés (y c. Actively Managed Certificates ("AMC")) et/ou autres instruments de placement présentant des caractéristiques de produit dérivé sont-ils utilisés pour des clients privés étrangers?  
 Oui  Non
- 153 Total des avoirs des produits structurés utilisés (y c. AMC) dans les portefeuilles client
- 154 Revenus des produits structurés utilisés (y c. AMC)
- 155 Des contrats de différence ("CFD") et/ou des options binaires sont-ils utilisés pour des clients privés étrangers?  
 Oui  Non
- 156 Fortune totale des CFD et/ou des options binaires utilisés dans les portefeuilles clients.
- 157 Des cryptoactifs sont-ils utilisés pour des clients privés étrangers?  
 Oui  Non
- 158 Fortune totale des cryptoactifs utilisés dans les portefeuilles clients.
- 159 dont directement en jetons
- 160 dont indirectement (par ex. via des fonds, ETP, ETF)
- 161 Types de jetons, à sélectionner:  
 Jetons de paiement  
 Jetons d'investissement  
 Jetons d'utilité
- 162 Lieu de dépôt, à sélectionner:  
 Suisse  
 Étranger

## F. Données concernant les mandats de conseil (Advisory)

---

Les questions suivantes concernent l'activité de conseil en placement individuel. On fait une distinction entre clients professionnels et institutionnels suisses (F.1) et étrangers (F.2) et clients privés suisses (F.3) et étrangers (F.4). Le conseil en placement pour les institutions de prévoyance au sens de l'art. 34 OEFin (institutions de prévoyance enregistrées et non enregistrées, fonds de bienfaisance patronaux, fondations de placement, fondations du pilier 3a, fondations de libre passage) doit être couvert à la fois par la présente section et par la section J.

- 163 La société a-t-elle des mandats de conseil individuel (Advisory) pour une clientèle institutionnelle ?  
 Oui  Non
- 164 La société a-t-elle des mandats de conseil individuel (Advisory) pour une clientèle professionnelle ?  
 Oui  Non
- 165 La société a-t-elle des mandats de conseil individuels (Advisory) pour une clientèle privée ?  
 Oui  Non

## F.1 Clients professionnels et institutionnels suisses

---

- 166 Total des actifs sous mandat de conseil
- 167 Dont services de conseil en placement de portefeuille
- 168 Total des actifs sous mandat de conseil en faveur d'entités intragroupe
- 169 Total des revenus provenant du conseil aux clients professionnels et institutionnels suisses
- 170 Nombre de clients professionnels et institutionnels suisses dont la fortune est sous mandat de conseil
- 171 Dont nombre de nouvelles relations d'affaires ouvertes dans l'année civile
- 172 Des produits structurés (y c. Actively Managed Certificates ("AMC")) et/ou autres instruments de placement présentant des caractéristiques de produit dérivé sont-ils utilisés pour des clients professionnels et institutionnels suisses ?  
 Oui  Non
- 173 Total des avoirs des produits structurés utilisés (y c. AMC) dans les portefeuilles client
- 174 Revenus des produits structurés utilisés (y c. AMC)
- 175 Des cryptoactifs sont-ils utilisés pour des clients professionnels et institutionnels suisses?  
 Oui  Non

## F.2 Clients professionnels et institutionnels étrangers

---

- 176 Total des actifs sous mandat de conseil
- 177 Dont services de conseil en placement de portefeuille
- 178 Total des actifs sous mandat de conseil en faveur d'entités intragroupe
- 179 Total des revenus provenant du conseil en placement aux clients professionnels et institutionnels étrangers
- 180 Nombre de clients professionnels et institutionnels étrangers dont la fortune est sous mandat de conseil

- 181 Dont nombre de nouvelles relations d'affaires ouvertes dans l'année civile
- 182 Des produits structurés (y c. Actively Managed Certificates ("AMC")) et/ou autres instruments de placement présentant des caractéristiques de produit dérivé sont-ils utilisés pour des clients professionnels et institutionnels étrangers ?  
 Oui  Non
- 183 Total des avoirs des produits structurés utilisés (y c. AMC) dans les portefeuilles client
- 184 Revenus des produits structurés utilisés (y c. AMC)
- 185 Des cryptoactifs sont-ils utilisés pour des clients professionnels et institutionnels étrangers?  
 Oui  Non

### F.3 Clients privés suisses

---

- 186 Total des actifs sous mandat de conseil
- 187 Dont services de conseil en placement de portefeuille
- 188 Total des revenus provenant du conseil en placement aux clients privés suisses
- 189 Nombre de clients privés suisses dont la fortune est sous mandat de conseil
- 190 Dont nombre de nouvelles relations d'affaires ouvertes dans l'année civile
- 191 Nombre de mandats de conseil dont la fortune est supérieure à CHF 30 millions
- 192 Des produits structurés (y c. Actively Managed Certificates ("AMC")) et/ou autres instruments de placement présentant des caractéristiques de produit dérivé sont-ils utilisés pour des clients privés suisses ?  
 Oui  Non
- 193 Total des avoirs des produits structurés utilisés (y c. AMC) dans les portefeuilles client
- 194 Revenus des produits structurés utilisés (y c. AMC)
- 195 Des contrats de différence ("CFD") et/ou des options binaires sont-ils utilisés pour des clients privés suisses?  
 Oui  Non
- 196 Des cryptoactifs sont-ils utilisés pour des clients privés suisses?  
 Oui  Non

## F.4 Clients privés étrangers

---

- 197 Total des actifs sous mandat de conseil
- 198 Dont services de conseil en placement de portefeuille
- 199 Total des revenus provenant du conseil aux clients privés étrangers
- 200 Nombre de clients privés étrangers dont la fortune est sous mandat de conseil
- 201 Dont nombre de nouvelles relations d'affaires ouvertes dans l'année civile
- 202 Nombre de mandats de conseil d'une taille supérieure à 30 millions de francs
- 203 Des produits structurés (y c. Actively Managed Certificates ("AMC")) et/ou autres instruments de placement présentant des caractéristiques de produit dérivé sont-ils utilisés pour des clients privés étrangers?  
 Oui  Non
- 204 Total des avoirs des produits structurés utilisés (y c. AMC) dans les portefeuilles client
- 205 Revenus des produits structurés utilisés (y c. AMC)
- 206 Des contrats de différence ("CFD") et/ou des options binaires sont-ils utilisés pour des clients privés étrangers?  
 Oui  Non
- 207 Des cryptoactifs sont-ils utilisés pour des clients privés étrangers?  
 Oui  Non

## G.1 Informations sur l'offre d'instruments financiers LSFIn

---

- 208 Informations sur l'offre d'instruments financiers LSFIn
- Offre directe à des investisseurs privés
  - Offre directe à des investisseurs professionnels
  - Offre directe à des investisseurs institutionnels
  - Offre indirecte par le biais d'intermédiaires soumis à une surveillance prudentielle (banques (y compris les succursales), négociants en valeurs mobilières, assurances, directions de fonds, gestionnaires de fortune collective, représentants)
  - Offre indirecte par le biais d'intermédiaires non soumis à une surveillance prudentielle
  - Offre directe à des investisseurs étrangers
- 209 Revenus provenant de l'offre d'instruments financiers LSFIn



## G.2 Informations sur les activités au sens de la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA)

---

- 210 Concernant l'intermédiaire financier, s'agit-il d'une direction de fonds qui gère des comptes de parts?  
 Oui  Non
- 211 Une des exceptions de l'art. 2 al. 4 LBA s'applique-t-elle?  
 Oui  Non
- 212 L'établissement est-il soumis aux obligations en lien avec les placements collectifs de capitaux conformément à l'art. 40 al. 1 OBA-FINMA ?  
 Oui  Non
- 213 L'établissement est-il soumis aux obligations en lien avec les placements collectifs de capitaux selon l'art. 41 al. 1 OBA-FINMA ?  
 Oui  Non
- 214 Nombre de relations d'affaires durables (« master account » ou relation principale) avec une PEP comme cocontractant, détenteur de contrôle, ayant droit économique des valeurs patrimoniales et/ou fondé de procuration
- 215 Nombre de relations d'affaires durables (« master account » ou relation principale) avec des clients privés et /ou des ayants droit économiques privés avec avoirs administrés (y compris les prises en compte doubles) < CHF 1 000 000.-
- 216 Nombre de relations d'affaires durables (« master account » ou relation principale) avec des clients privés et /ou des ayants droit économiques privés avec avoirs administrés (y compris les prises en compte doubles) de CHF 1 000 000.- à CHF 5 000 000.-
- 217 Nombre de relations d'affaires durables (« master account » ou relation principale) avec des clients privés et /ou des ayants droit économiques privés avec avoirs administrés (y compris les prises en compte doubles) de > CHF 5 000 000.-
- 218 Nombre de relations d'affaires durables (« master account » ou relation principale) avec des intermédiaires financiers non soumis à surveillance
- 219 Nombre de relations d'affaires durables (« master account » ou relation principale) comportant des risques accrus (au total)
- 220 Nombre de relations d'affaires durables (« master account » ou relation principale) comportant des risques accrus (nouvelles durant l'exercice)
- 221 Nombre de communications au MROS durant l'exercice

222 Total des avoirs gérés (y compris prises en compte doubles) pour les relations d'affaires durables (« master account » ou relation principale) avec une PEP comme cocontractant, détenteur de contrôle, ayant droit économique des valeurs patrimoniales et/ou fondé de procuration

CHF

223 Total des avoirs gérés à la date de l'audit (y compris prises en compte doubles) pour les relations d'affaires durables (« master account » ou relation principale) avec un cocontractant et/ou un ayant droit économique dont le siège/le domicile se situe en Europe du Sud/de l'Est (hors pays de l'UE), en Afrique, en Asie centrale, en Asie occidentale/du Sud (sans l'Inde) et/ou en Amérique latine

CHF

224 Total des avoirs gérés (y compris prises en compte doubles) pour les relations d'affaires durables (« master account » ou relation principale) comportant des risques accrus

CHF

### G.3 Informations sur les activités crossborder exercées

Saisir sous cette rubrique les activités commerciales transfrontières éventuelles de la société.

225 Indication des pays de domicile des placements collectifs étrangers auxquels des services sont fournis

N°	Domicile(s)
1	

226 Indication des pays de domicile des clients privés étrangers auxquels des services (gestion de fortune et/ou conseil en placement) sont fournis

N°	Domicile(s)
1	

227 Indication des pays de domicile des clients professionnels ou institutionnels auxquels des services (gestion de fortune et/ou conseil en placement) sont fournis

N°	Domicile(s)
1	

228 La société dispose-t-elle d'une présence physique à l'étranger ?  
 Oui  Non

229 Répertoire des présences physiques à l'étranger.

N°	Domicile(s)
1	

invisible:

rowid-P

f0[i]

230 Y a-t-il des activités présentant un lien avec l'étranger nécessitant une collaboration avec des intermédiaires ?

Oui  Non

231 Des tâches sont-elles déléguées à des prestataires de services étrangers ?

Oui  Non

232 Des banques dépositaires domiciliées à l'étranger sont-elles utilisées dans le cadre de la gestion de fortune individuelle ?

Oui  Non

233 Veuillez indiquer le pays de domicile, le nombre de clients et le total de la fortune gérée.

N° Domicile(s)

1

invisible: Nombre de clients

rowid-D

f0[i]

Fortune totale gérée

CHF

234 La société est-elle inscrite comme "investment adviser" auprès de la US Securities and Exchange Commission (SEC) ?

Oui  Non

235 La société a-t-elle déposé une demande d'inscription en tant qu'"investment adviser" auprès de la SEC, dont le traitement est encore en cours ?

Oui  Non

236 Existe-t-il d'autres autorisations ou enregistrements à l'étranger ?

Oui  Non

237 Veuillez préciser :

## G.4 Autres activités

La direction et le gestionnaire de placements collectifs de capitaux étrangers peuvent exercer d'autres activités selon la loi. Celles-ci incluent notamment la gestion de fonds pour des placements collectifs étrangers et la représentation de placements collectifs étrangers. Lorsque d'autres activités sont exercées, le total de la fortune du fonds concernée, mais aussi les revenus générés à ce titre doivent être indiqués.

- 238 D'autres activités sont-elles exercées ?
- Gestion de placements collectifs étrangers au sens de l'art. 26 al. 2 LEFin
  - Représentation de placements collectifs étrangers
  - Gestion ou conseil relatifs aux produits structurés
  - Gestion ou conseil en matière de certificats gérés activement (AMC - Actively managed certificates)
  - Aucun
- 239 D'autres activités sont-elles exercées ?
- Gestion de placements collectifs étrangers
  - Représentation de placements collectifs étrangers
  - Acquisition de participations dans des sociétés dont le but principal est d'exercer des activités relevant de la gestion de placements collectifs
  - Gestion des comptes de parts
  - Fourniture de prestations administratives en rapport avec les placements collectifs et les fortunes analogues, comme le portefeuilles collectifs internes, les fondations de placements et les société d'investissement
  - Garde et administration technique de placements collectifs
  - Gestion ou conseil relatifs aux produits structurés
  - Gestion ou conseil en matière de certificats gérés activement (AMC - Actively managed certificates)
  - Aucune
- 240 Fortune totale du fonds pour laquelle l'activité de gestion de fonds étrangers est exercée
- CHF
- 241 Total des revenus provenant de la gestion de fonds de placements collectifs étrangers
- CHF
- 242 Total des revenus provenant de l'activité de représentant de placements collectifs étrangers
- CHF
- 243 Fortune totale du fonds pour laquelle l'activité de garde et de gestion technique de placements collectifs de capitaux est exercée
- CHF
- 244 Total des revenus provenant de la garde ou de l'administration technique de placements collectifs
- CHF
- 245 Volume des produits structurés gérés et/ou conseillés
- CHF
- 246 Volume des certificats activement gérés (AMC - actively managed certificates) sous gestion et/ou conseillés
- CHF
- 247 Des services "execution only" sont-ils fournis aux clients ?
- Oui  Non
- 248 Total des actifs provenant des services execution only pour les clients
- CHF
- 249 Nombre de clients auxquels des services "execution only" sont fournis
- 
- 250 Des cryptoactifs sont-ils utilisés pour des "Execution - Only" clients?
- Oui  Non

- 251 D'autres services sont-ils fournis dans les domaines des family offices, de la structuration d'investissements et/ou des activités fiduciaires ?  
 Oui  Non
- 252 La société réalise-t-elle d'autres activités qui génèrent des revenus ?  
 Oui  Non
- 253 Décrivez les autres activités de la société qui génèrent des revenus.
- 254 Total des revenus provenant d'autres activités
- 255 Utilisez-vous des applications fondées sur l'IA dans le cadre de votre activité ?  
 Oui  Non
- 256 Si oui, dans quels domaines ?  
 Gestion d'actifs pour les organismes de placement collectif / mandats individuels  
 Conseil en investissement pour les organismes de placements collectifs / mandats individuels  
 Fonctions de front office  
 Conformité et conduite  
 Gestion des risques  
 Optimisation des processus  
 Surveillance du système  
 Autre
- 257 Veuillez préciser

## G.5 Investissement des fonds propres

---

Cette section contient des informations sur l'investissement des fonds propres.

- 258 Montant des fonds propres investis à court terme (durée maximale de douze mois) (hors participations)
- 259 Nombre de transactions effectuées via l'investissement des fonds propres
- 260 Revenus générés par l'investissement des fonds propres

## H. Risques opérationnels

---

- 261 Quel était le montant total des pertes financières résultant d'erreurs opérationnelles?
- 262 Combien d'erreurs d'évaluation de la VNI à caractère essentiel selon la directive AMAS ont été constatées durant l'exercice dans les placements collectifs de capitaux suisses?

263 Quel a été le montant du dommage financier éventuel?

CHF

264 Combien de violations actives aux prescriptions de placement sont apparues au cours de l'exercice dans les placements collectifs de capitaux suisses?

265 Quel a été le montant du dommage financier éventuel?

CHF

266 Votre établissement a-t-il été attaqué par des cyberattaques durant l'exercice ayant des implications opérationnelles?

Oui  Non

267 Quel a été le montant du dommage financier éventuel?

CHF

## I. ESG / Développement durable

---

268 Votre établissement a-t-il une stratégie de développement durable au niveau de l'entreprise ?

Oui  Non

269 Votre établissement a-t-il une stratégie de développement durable au niveau des placements collectifs de capitaux gérés ?

Oui  Non

270 Votre institut est-il concerné par la réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) de l'UE ? (p. ex. en raison de la gestion de fonds UE)

Oui  Non

271 Votre établissement dispose-t-il de ressources ESG internes spécialisées en matière ESG ?

Oui  Non

272 Taux d'occupation total des collaborateurs, en équivalent temps plein, dans le domaine ESG/ développement durable

%

273 Votre établissement s'appuie-t-il sur les ressources ESG du groupe ?

Oui  Non

274 Les critères ESG/de développement durable font-ils partie du processus d'investissement?

Oui  Non

275 Utilisez-vous vos propres ratings ou scores ESG ?

Oui  Non

276 Utilisez-vous des ratings ou scores ESG externes ?

Oui  Non

277 De quels fournisseurs proviennent les ratings ou scores ESG que vous utilisez ?

278 Les risques ESG/ de développement durable sont-ils pris en compte dans la gestion des risques / le contrôle des risques ?

Oui  Non

- 279 Les risques ESG/ de développement durable sont-ils pris en compte dans le reporting des risques ?  
 Oui  Non
- 280 Les collaborateurs reçoivent-ils une formation adéquate sur le point de vente concernant l'offre de produits ESG ?  
 Oui  Non
- 281 Gérez-vous des placements collectifs de capitaux qui orientent la stratégie de placement vers des critères ESG/de développement durable?  
 Oui  Non
- 282 L'établissement dispose-t-il de mandats de gestion de fortune individuels qui tiennent compte de critères ESG/de développement durable?  
 Oui  Non
- 283 Nombre de mandats de gestion de fortune individuels
- 284 Total des actifs sous gestion de ces mandats de gestion de fortune individuels
- 285 L'établissement dispose-t-il de mandats de conseil en placement individuels qui tiennent compte de critères ESG / de développement durable ?  
 Oui  Non
- 286 Nombre de mandats de conseil en placement individuels
- 287 Total des actifs conseillés de ces mandats de conseil en placement individuels

## J. Gestion de la fortune de prévoyance

---

Selon l'art. 24 LEFIN, est désormais considéré comme gestionnaire de fortune collective quiconque gère à titre professionnel des valeurs patrimoniales au nom et pour le compte d'institutions de prévoyance, pour autant que les seuils définis soient dépassés. Les institutions de prévoyance sont définies comme suit selon l'art. 34 OEFin :

1. les institutions de prévoyance enregistrées et non enregistrées,
2. les fonds d'aide au mécénat,
3. les fondations d'investissement,
4. fondations pilier 3a,
5. les fondations de libre passage.

Une institution de prévoyance est considérée comme « enregistrée » lorsqu'elle offre la part obligatoire de la prévoyance professionnelle. Les « institutions de prévoyance non enregistrées » opèrent uniquement dans le domaine surobligatoire. Indépendamment de ce critère, les institutions de prévoyance enregistrées et non enregistrées sont assujetties à la surveillance de la fondation correspondante.

Les actifs gérés indiqués dans cette section font partie intégrante des actifs déjà saisis à la section E. Données concernant la gestion de fortune individuelle. Les actifs conseillés indiqués dans cette section font partie des actifs déjà comptabilisés dans la section F. Informations relatives au conseil en investissement individuel.

288 Votre établissement gère-t-il les valeurs patrimoniales d'institutions de prévoyance suisses au sens de l' art. 34 al. 2a OEFin ?  
 Oui  Non

289 Fortune totale d'institutions suisses de prévoyance gérée (directement et indirectement)

CHF

290 Dont fortune gérée avec relation clients "directe"

CHF

291 Dont fortune gérée avec relation clients "indirecte"

CHF

292 Montant total de la fortune gérée d'institutions de prévoyance suisses, dont la gestion de portefeuille est déléguée ou subdéléguée à des tiers

CHF

293 Nombre d'institutions de prévoyance suisses pour lesquelles il existe un contrat de gestion des actifs

294 Veuillez fournir les indications demandées ci-après concernant les mandats d'institutions de prévoyance suisses pour lesquels la société assure la gestion de fortune

N°	Type d'institution de prévoyance
1	
f0[i]	Montant des actifs sous gestion
	CHF
	Rapport entre les actifs sous gestion de l'institution de prévoyance en question et le total de ses actifs (si ce rapport n'est pas connu, il est possible d'indiquer une estimation)

295 Y a-t-il des mandats de conseil en placement pour des institutions de prévoyance suisses ?  
 Oui  Non

296 Montant total de la fortune d'institutions de prévoyance suisses avec lesquelles un mandat de conseil en placement a été conclu.

CHF

297 Nombre d'institutions de prévoyance suisses avec lesquelles un mandat de conseil en placement a été conclu.

298 L'établissement fournit-il des services pour des institutions de prévoyance suisses en plus de la gestion de fortune ou du conseil en placement ?  
 Oui  Non



299 Quels sont les services fournis par l'établissement à des institutions de prévoyance suisses en plus de la gestion de fortune ou du conseil en placement ?

- Direction
- Gestion des risques
- Autres

300 Nombre d'institutions de prévoyance pour lesquelles l'établissement assure la direction

301 Fortune totale des institutions de prévoyance pour lesquelles l'établissement assure la gestion.

CHF

302 Existe-t-il des interférences au niveau du personnel entre votre établissement et une institution de prévoyance suisse et/ou est-ce que des collaborateurs de votre établissement assument d'autres mandats auprès d'une institution de prévoyance suisse ?

Oui  Non

303 Décrivez les mandats exercés ainsi que la relation entre l'institution de prévoyance et votre établissement.

## K. Autres remarques liées au recensement de données

---

304 Autres remarques liées au recensement de données